

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2025_0331** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **29/10/2025**

Objet : **Demande de subvention à la MEL - Gare**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **29/10/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **2025_gare_d_cision sign_e.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20251029-DAJI_D2025_0331-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **29/10/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
De la Commande Publique et
Des Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2025_0331

Demande de subvention

Métropole Européenne de Lille

Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 24° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que suite à l'acquisition des ailes et pavillons de la gare, la Ville de Tourcoing a prévu des travaux de rénovation permettant la préservation de ce bâtiment inscrit aux Monuments Historiques ;

Considérant que l'objectif est de transformer les ailes et les pavillons de la gare avec, notamment, l'installation, d'une part, de commerces et de restaurants et, d'autre part, de bureaux et hébergements afin de renforcer l'attractivité de la Ville ;

Considérant que s'agissant d'une opération d'envergure dont le poids budgétaire pour la Ville de Tourcoing est significatif, celle-ci souhaite solliciter auprès de la Métropole Européenne de Lille un financement au titre du fonds de concours « préservation du patrimoine architectural et historique »,



DECISIONS

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille au titre du fonds de concours « préservation du patrimoine architectural et historique » pour le projet d'aménagement intérieur des ailes de la gare de Tourcoing.

Article 2 : Le montant de la subvention demandée est arrêté à : 1 000 000 € HT (un million d'euros hors taxe).

Article 3 : Les dépenses 2025 sont inscrites au budget 2025.

Article 4 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

Article 7 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 29 OCT. 2025

Doriane BECUE
Maire de Tourcoing



Accusé Réception en Préfecture le :
Publié sur le site de la Ville le :

29 OCT. 2025

